



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 3 avril 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présent M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- D) Adoption du procès-verbal
 - D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
- E) Présentation des comptes et du registre des chèques
- F) Engagement de crédits (dépenses)
- G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Nomination du maire suppléant et substitut à la MRC de D'Autray
 - H.2 Travaux de réfection d'une portion de la rue Saint-Dominique / Demande soumission par voie d'invitation
 - H.3 Accompagnement à la réalisation de la première phase de l'étape IV du plan d'action pour les raccordements inversés (inspection des réseaux en amont des exutoires problématiques) / Mandat à GBI, Services d'ingénierie
 - H.4 Mise en œuvre d'un inventaire concernant les trappes à graisses des restaurants / Mandat à Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc.
 - H.5 Personnel étudiant / Piscine municipale – Été 2018
 - H.6 Personnel étudiant / Camp de jour 2018
 - H.7 Entretien de la Chapelle Cuthbert / Mandat à Marc Chaput enr.
 - H.8 Bail de location Le Pro-Shop des Sportifs
 - H.9 Chapelle Cuthbert – Renouvellement du contrat de la SODEC / Exercice 2018-2019
 - H.10 Activités pour les personnes âgées / Demande de contribution financière
 - H.11 La Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray / Présentation du BERTHI ET BROUE / Demande de commandite
 - H.12 Le Productions festives MC / Demande de commandite
 - H.13 Embauche d'un étudiant au service des travaux publics (secteur loisirs)
 - H.14 Participation aux Assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec
 - H.15 Modification du contrat de travail de Chantal Émard
 - H.16 Entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec / Autorisation de signature
 - H.17 Modification du drain du puits de transfert à l'usine de filtration / Appel d'offres sur invitation
 - H.18 Services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées
 - H.19 Création, gestion et formation quant à une page Facebook / Mandat à Perseides
 - H.20 Dérogation mineure pour la propriété située au 234, rue Cuthbert
 - H.21 Dérogation mineure pour la propriété située au 421, rue Notre-Dame
 - H.22 Demande de modification au schéma d'aménagement en vignueur

2018-04-086



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

- H.23 Musée Gilles-Villeneuve / Projet 312-T3 et Trentième anniversaire du musée / Commandite
- H.24 Modification du système d'éclairage au parc Bellevue
- H.25 Bail de location du restaurant de l'aréna Joannie Rochette
- H.26 Club de Patinage Artistique de Berthierville / Revue sur Glace
- H.27 Scène, éclairage et son pour le spectacle du 14 juillet / Mandat à Les Productions festives MC
- H.28 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Demande de contribution financière 2018
- H.29 Concert avec le Chœur de l'Art Neuf
- H.30 Productions du Lac Saint-Pierre / Cowboy Fest / Demande de commandite
- H.31 Calcul des débits pluviaux soustraits à l'usine d'épuration / Mandat à GBI Services d'ingénierie
- H.32 Travaux de réfection de trottoirs et bordures / Octroi du contrat
- H.33 Servitude de passage sur le lot 3 449 661 / Autorisation de signature
- I) Dépôt de documents
- J) Rapport des services
- K) Avis de motion
 - K.1 Avis de motion
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05
- L) Adoption de règlements
 - L.1 Adoption du règlement 748-186
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant l'abattage et la conservation des arbres
 - L.2 Adoption du règlement 748-188
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte
 - L.3 Adoption du règlement 748-193
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 concernant les clôtures, murs et haies pour les zones où une grille d'usage prédominance industrielle
 - L.4 Adoption du règlement 925-5
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
 - L.5 Adoption du premier projet de règlement 748-194
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05
- M) Affaires nouvelles
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item « Affaires nouvelles » :

- M.1 Association de hockey mineur de Berthier / Tournoi Novice-Atome
- M.2 Groupe d'entraide En Toute Amitié / Soirée du 35^e anniversaire / Demande de commandite

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2018-04-087

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

D) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-088

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2018-02 et 2018-03 » préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, totalisant la somme 302 612,44 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-089

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2018-03 » représente les dépenses encourues en mars 2018 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en mars 2018 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 71 507,85 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 mars 2018 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2018-04-090

H.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE D'AUTRAY

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne M. le conseiller Claude Frappier pour agir à titre de maire suppléant et substitut à la MRC de D'Autray pour les mois de mai, juin, juillet et août 2018.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-091

**H.2 TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE /
DEMANDE DE SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATION**

CONSIDÉRANT que des travaux d'aqueduc et de voirie doivent être réalisés sur une portion de la rue Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Berthierville demande des soumissions par voie d'invitation écrite pour la réalisation de travaux de réfection d'une portion de la rue Saint-Dominique;

QUE les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-092

**H.3 ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE PHASE DE L'ÉTAPE
IV DU PLAN D'ACTION POUR LES RACCORDEMENTS INVERSÉS (INSPECTION
DES RÉSEAUX EN AMONT DES EXUTOIRES PROBLÉMATIQUES) / MANDAT À
GBI, SERVICES D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a débuté en 2014 un processus visant l'élimination des raccordements inversés;

CONSIDÉRANT que certaines étapes sont complétées et qu'il faut aller plus loin dans l'inspection des réseaux en amont des exutoires problématiques;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels numéro OS-GC-18111, datée du 28 février 2018, déposée par GBI, Services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder à GBI, Services d'ingénierie, le mandat pour l'accompagnement à la réalisation de la première phase de l'étape IV du plan d'action pour les raccordements inversés (inspection des réseaux en amont des exutoires problématiques) et ce, aux conditions stipulées à leur offre de services numéro OS-GC-18111, datée du 28 février 2018, avec un estimé budgétaire de 7 000 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-093

H.4 MISE EN ŒUVRE D'UN INVENTAIRE CONCERNANT LES TRAPPES À GRAISSES DES RESTAURANTS / MANDAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a sur son territoire plusieurs restaurants et autres lieux de préparation de repas;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville ne possède aucune donnée quant à l'inventaire de ces commerces relativement à la présence ou non d'une trappe à graisse et de l'entretien qui en est fait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services numéro 20170510-REV1, datée du 8 mars 2018, de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. relativement à la mise en œuvre d'un inventaire concernant les trappes à graisses des restaurants et autres lieux de préparation de repas.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-094

H.5 PERSONNEL ÉTUDIANT / PISCINE MUNICIPALE – ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville doit procéder à l'engagement du personnel aquatique en vue de la prochaine saison d'activités;

CONSIDÉRANT que l'attribution des salaires tient compte des qualifications des employés(es) du personnel aquatique dans le but de motiver ces derniers à acquérir de nouvelles compétences et qu'une grille a été établie en conséquence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

Que lors de l'embauche, tous les membres du personnel aquatique devront fournir leurs cartes de compétence.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

Que le salaire des employés de la piscine est en relation avec leurs fonctions, leurs compétences et de la convention collective en vigueur.

Que des heures pourront être ajoutées à l'horaire régulier établi et payées aux membres du personnel aquatique afin de participer à de la formation spécifique ou lors de la tenue d'événements spéciaux ayant lieu durant la saison 2018.

De retenir les services du personnel étudiant suivant pour travailler à piscine municipale durant l'été 2018 :

- **Mathilde Ducharme,**

à titre de directrice de la piscine pour une période de dix (10) semaines à raison d'un maximum de quarante heures selon l'horaire établi. Elle aura la responsabilité d'assurer le suivi de l'ensemble des activités de la piscine et la gestion du personnel et devra également donner des cours de natation et exercer la surveillance.

- **Émilie Croisetière**
- **Laurie-Anne Lafond**

à titre de surveillante-sauveteurs pour une période de neuf (9) semaines à raison d'un maximum de quarante heures par semaine selon l'horaire établi. Elles devront également donner des cours de natation selon les besoins et les niveaux de compétence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-095

H.6 PERSONNEL ÉTUDIANT / CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT l'engagement annuel d'étudiants dans le but d'occuper des postes pour l'activité du camp de jour;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville offrira un camp intégré pour répondre à des besoins particuliers des jeunes de 6-12 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement des étudiants énumérés ci-dessous pour l'animation du camp de jour 2018 pour la période se situant entre le 10 juin et le 25 août 2018, à condition d'être inscrit comme étudiant pour toute l'année 2018, à savoir :

- **Sarah-Jade Dauphin** à titre de coordonnatrice, pour une période de dix (10) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine au salaire horaire prévu à la convention collective.
- **Émilie Brissette, Félix Fafard, Angélique Guertin-Cournoyer, Juliette St-Georges, Charlotte Ste-Marie, Lorie Savignac, Valérie Loyer, Jeanne Coutu-Drainville, Sandrine Normand, Alex Gélinas et Bryan Gilbert** à titre de moniteur(trice)s, pour une période de neuf (9) semaines d'un maximum de 40 heures par semaine au salaire horaire prévu à la convention collective.

Que des heures pourront être ajoutées à l'horaire régulier établi et payées aux membres du personnel du camp de jour afin de participer à la formation spécifique et à la planification générale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

D'autoriser la dépense nécessaire à la formation de tout le personnel étudiant du camp de jour afin d'être en mesure de bien répondre à la clientèle visée.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-096

H.7 ENTRETIEN DE LA CHAPELLE CUTHBERT / MANDAT À MARC CHAPUT ENR.

CONSIDÉRANT le contrat de service intervenu entre la Société de Développement des Entreprises Culturelles (SODEC) et la Ville de Berthierville afin d'assumer l'entretien et le gardiennage du site historique de la chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'article 2.1.1 du contrat relatif à l'entretien intérieur de la chapelle Cuthbert et des toilettes, conformément à l'annexe 1;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 9 mars 2018 déposée par Marc Chaput enr.;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de Marc Chaput enr. relativement à l'entretien ménager de la chapelle Cuthbert durant la saison 2018 et s'échelonnant entre le 15 mai et le 15 septembre, comprenant un grand ménage au début de la saison et un autre à la mi-saison, le tout au montant de 3 800,00 \$ plus les taxes applicables et que cette somme lui sera versée en cinq versements mensuels à la fin des mois de mai, juin, juillet, août et septembre.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-097

H.8 BAIL DE LOCATION / LE PRO-SHOP DES SPORTIFS

CONSIDÉRANT que le bail avec « Le Pro-Shop des Sportifs » pour la location d'un emplacement situé à l'aréna du Centre Gilles-Villeneuve venait à échéance le 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT la note de service du 13 mars 2018 du directeur général et greffier, M. Lincoln Le Breton;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

De proposer un nouveau bail de location pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 au montant annuel de 1 236 \$ par année) plus les taxes applicables, mais payable sur 7 mois, soit de septembre à mars inclusivement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le bail de location à intervenir entre la Ville de Berthierville et M. Alain De Repentigny, propriétaire de « Le Pro-Shop des Sportifs », pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-098

H.9 CHAPELLE CUTHBERT – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LA SODEC / EXERCICE 2018-2019

CONSIDÉRANT la lettre de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) du 6 mars 2018 nous proposant de renouveler le contrat de service afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la Chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser M^{me} la mairesse Suzanne Nantel et M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de service avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) afin d'assurer l'entretien et le gardiennage du site historique de la Chapelle Cuthbert pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-099

H.10 ACTIVITÉS POUR LES PERSONNES AÎNÉES / DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière à la Ville par la Table des aînés Pôle Berthier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville participe avec différents intervenants du milieu aux réunions de la Table des aînés du Pôle Berthier dont le but est d'organiser et de promouvoir certaines activités s'adressant aux personnes aînées, d'améliorer leur qualité de vie et de combattre l'isolement;

CONSIDÉRANT que de nombreuses activités ont connu un vif succès et que la Table des aînés Pôle Berthier répond à un besoin auprès de cette clientèle;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 500\$ à titre de contribution financière pour l'année 2018 à la Table des aînés Pôle Berthier pour l'organisation, la promotion et le fonctionnement de la Table.



No de résolution
ou annotation

2018-03-100

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

De fournir l'aide technique nécessaire pour la tenue des activités de la Table se déroulant sur son territoire.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.11 LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER / D'AUTRAY / PRÉSENTATION DU BERTHI ET BROUE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 7 mars 2018 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray relative à la tenue d'une journée pour l'évènement « BERTHI ET BROUE » au Parc Ste-Geneviève le 2 juin 2018;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) et la politique de prêt d'équipements et de plateaux;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la Ville de Berthierville pour la présentation de cet évènement provincial;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 850 \$ à titre de commandite à la Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier / D'Autray dans le cadre de la tenue du « BERTHI ET BROUE » le 2 juin 2018, évènement à titre provincial, présenté au Parc Ste-Geneviève.

Il est également résolu d'autoriser la fermeture partielle des rues De Frontenac, Gilles-Villeneuve et Ste-Geneviève et de participer aussi par le prêt d'équipements municipaux.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.12 LES PRODUCTIONS FESTIVES MC / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 12 mars 2018 provenant de Les Productions festives MC, organisme à but non lucratif, organisant la tenue de spectacles au centre-ville les 2, 3, 4 et 5 août prochain;

CONSIDÉRANT la *Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif* en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'évènement « Centre-ville en fête » pour une durée de quatre (4) jours respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité provinciale;

CONSIDÉRANT la *Politique de prêt d'équipements et de plateaux aux organismes à but non lucratif* en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 19 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 1 750 \$ à Les Productions festives MC, organisme à but non lucratif (OBNL), organisant le « Centre-ville en fête » les 2, 3, 4 et 5 août 2018;

D'autoriser la fermeture des rues suivantes :

- De Frontenac : entre les rues Sainte-Foy et Place du Marché
- D'Iberville : en partie, entre les rues De Vaudreuil et De Frontenac
- Place du Marché : en partie entre les rues De Vaudreuil et De Frontenac

Il est également résolu de permettre la circulation à double sens sur la rue De Vaudreuil entre les rues D'Iberville et Place du Marché, le tout débutant le mercredi 2 août jusqu'au dimanche 5 août inclusivement.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-102

**H.13 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
(SECTEUR LOISIRS)**

CONSIDÉRANT que des avis d'offre d'emploi pour un étudiant au service des travaux publics (secteur loisirs) ont été publiés dans le journal l'Action D'Autray les 28 février et 7 mars 2018 ainsi que sur le site internet de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le directeur aux loisirs ainsi que le contremaître au service des travaux publics ont rencontré des candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De procéder à l'embauche de David Mac kenzie à titre d'étudiant pour effectuer les travaux d'entretien à la piscine municipale, au chalet Laferrière ainsi que les salles de bain près du gymnase au Pavillon St-Joseph pour une période de 10 semaines, selon un horaire de 40 heures par semaine, à compter du 18 juin 2018 et ce, aux conditions de la convention collective.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-103

**H.14 PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES 2018 DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Destrempes,
APPUYÉ PAR M. le conseiller Denis Darveau,**

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'inscription de madame la mairesse Suzanne Nantel aux Assises annuelles 2018 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront les 16, 17 et 18 mai prochain au Hilton Lac Leamy-Gatineau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

Que les frais d'inscription aux Assises sont assumés par la Ville et que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-104

H.15 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE CHANTAL ÉMARD

CONSIDÉRANT que par ses résolutions numéro 2018-03-059 et 2018-03-064, le conseil municipal a modifié les responsabilités du directeur des loisirs ainsi que de l'organigramme;

CONSIDÉRANT que ces modifications impliquent des changements au contrat de Chantal Émard, coordonnatrice à la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destremes,

ET RÉSOLU :

De modifier certains articles du contrat de madame Émard afin qu'il reflète le nouveau lien hiérarchique ainsi que le titre de son poste.

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, s'il y a lieu tout document relatif à cette résolution.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-105

H.16 ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville a informé la Ville de Saint-Gabriel ainsi que la Sûreté du Québec, par sa résolution numéro 2016-12-322, de son intention d'adhérer à une entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec et ce, avec le partage à part égale des ressources accordées avec la Ville de Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec déposé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le projet d'entente de partenariat déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2018-04-106

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

H.17 MODIFICATION DU DRAIN DU Puits DE TRANSFERT À L'USINE DE FILTRATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux au puits de transfert de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par Beaudoin Hurens;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un processus d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises apparaissant au document annexé à la présente afin de réaliser les travaux de modification du drain du puits de transfert à l'usine de filtration.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-107

H.18 SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a procédé à une demande de soumissions publiques par système de pondération à l'égard des services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT le rapport émis par le comité de sélection en date du 21 mars 2018 faisant état du résultat d'analyse, à savoir :

Soumissionnaires	Pointage intermédiaire	Prix proposé	Pointage final
AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. Montréal	100.0	70 019,78 \$	21,4225
NORDIKEAU INC. Joliette	96.5	69 272,44 \$	21,1484

CONSIDÉRANT que la firme AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. a obtenu le meilleur pointage final, soit 21,4225 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2018 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme AQUATECH Société de gestion de l'eau inc. le mandat de services professionnels pour l'exploitation et l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et ce, au coût de 60 900 \$ plus les taxes applicables, totalisant 70 019,78 \$. Le contrat est d'une durée d'une année débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2019 tout en étant assujetti à une possibilité des deux (2) reconductions d'une (1) année chacune.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-108

**H.19 CRÉATION, GESTION ET FORMATION QUANT À UNE PAGE FACEBOOK /
MANDAT À PERSEIDES**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'offrir une page Facebook;

CONSIDÉRANT la présentation au conseil effectuée par Pascale Lapointe-Manseau du groupe Perseides le 26 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Perseides du 18 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder le mandat à Perseides quant à la création, gestion et formation relativement à une page Facebook et ce, selon les modalités de leur offre de services du 18 janvier dernier au montant approximatif de 2 975 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.20 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 234, RUE CUTHBERT

Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 234, rue Cuthbert

Le directeur général et greffier, Lincoln Le Breton explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser l'aménagement d'une entrée charretière à 5,75 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue, et ce, malgré l'article 7.10.5 du règlement de zonage numéro 748 qui stipule qu'aucune allée d'accès ou entrée charretière ne peut être située à moins de 7,5 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue.

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.

Dérogation mineure pour la propriété située au 234, rue Cuthbert

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-02-18 portant sur la localisation d'une entrée charretière sur la propriété sise au 234, rue Cuthbert en zone 3-R-06;

2018-04-109



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser l'aménagement d'une entrée charretière à 5,75 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue, et ce, malgré l'article 7.10.5 du règlement de zonage numéro 748 qui stipule qu'aucune allée d'accès ou entrée charretière ne peut être située à moins de 7,5 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et qu'un permis a été obtenu pour la construction du bâtiment ainsi que pour l'aménagement du terrain conformément aux normes du règlement relatif à l'émission des permis et certificats d'autorisation de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire émise par le Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-02-18, qui autorise l'aménagement d'une entrée charretière à 5,75 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue, et ce, malgré l'article 7.10.5 du règlement de zonage numéro 748 qui stipule qu'aucune allée d'accès ou entrée charretière ne peut être située à moins de 7,5 mètres du point d'intersection du prolongement des lignes d'emprise de rue.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.21 DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 421, RUE NOTRE-DAME

Explication de la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 421, rue Notre-Dame

Le directeur général et greffier, Lincoln Le Breton explique que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation du bâtiment principal à 1,2 mètre de la ligne de lot avant, et ce, malgré la grille des usages et normes de la zone 4-I-25 faisant partie de l'annexe B du chapitre 5 du règlement de zonage numéro 748 qui établit la marge de recul avant à 7,5 mètres.

Commentaires de la population

Aucun commentaire n'a été émis.



No de résolution
ou annotation

2018-04-110

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

Dérogation mineure pour la propriété située au 421, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-03-18 portant sur la localisation du bâtiment principal sur la propriété sise au 421, rue Notre-Dame en zone 4-I-25;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la localisation du bâtiment principal à 1,2 mètre de la ligne de lot avant, et ce, malgré la grille des usages et normes de la zone 4-I-25 faisant partie de l'annexe B du chapitre 5 du règlement de zonage numéro 748 qui établit la marge de recul avant à 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a agi de bonne foi et que le bâtiment a été construit avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 748 de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-03-18, qui autorise la localisation du bâtiment principal à 1,2 mètre de la ligne de lot avant, et ce, malgré la grille des usages et normes de la zone 4-I-25 faisant partie de l'annexe B du chapitre 5 du règlement de zonage numéro 748 qui établit la marge de recul avant à 7,5 mètres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-111

H.22 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT que la zone 1-I-20 et 1-I-21 sont situées à l'intérieur de l'affectation industrielle au schéma d'aménagement de la MRC de d'Autray;

CONSIDÉRANT que depuis l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement la Ville de Berthierville a revu la planification des usages pour ce secteur;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette planification, la Ville de Berthierville prévoit autoriser les usages commerciaux et industriel léger sur les terrains situés le long de l'autoroute 40 et les usages résidentielles pour le reste du secteur tel qu'illustré sur les cartes jointes à la demande;

CONSIDÉRANT que depuis la construction de l'avenue Gabriel-Brissette, le changement d'affectation demandé constitue la suite logique de la planification de ce secteur;

CONSIDÉRANT que le schéma en vigueur proscrit l'usage résidentiel dans le secteur correspondant à l'affectation industrielle site 2;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

CONSIDÉRANT que la MRC de d'Autray a entrepris une démarche planification industrielle du pôle Berthier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Berthierville demande à la MRC de d'Autray de modifier le schéma d'aménagement en vigueur afin de permettre les usages résidentiels et commerciaux dans le secteur correspondant à l'affectation industrielle site 2.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-112

H.23 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / PROJET 312-T3 ET TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU MUSÉE / COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite soumise par le Musée Gilles-Villeneuve dans le cadre de son trentième anniversaire et la présence au musée de la Ferrari 312-T3 de Gilles-Villeneuve;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de cet événement sur le territoire de Berthierville pour trois journées respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est un partenaire majeur de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 1 750 \$ à titre de commandite au Musée Gilles-Villeneuve dans le cadre du trentième anniversaire du musée et de la présentation de la Ferrari 312-T3 de Gilles-Villeneuve.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-113

H.24 MODIFICATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE AU PARC BELLEVUE

CONSIDÉRANT que le type d'éclairage actuel du parc Bellevue est endommagé et usé par le temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite modifier cet éclairage;

CONSIDÉRANT la proposition de la Société d'Aménagement de Berthier D'Autray (SABA) d'investir dans le remplacement de 27 nouveaux luminaires au parc Bellevue;



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de la SABA quant à un investissement pour le remplacement de 27 luminaires du parc Bellevue et que le conseil municipal s'engage à assurer les frais pour l'enlèvement des luminaires actuels, la quincaillerie et l'installation des nouveaux luminaires.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-114

H.25 BAIL DE LOCATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA JOANNIE ROCHETTE

CONSIDÉRANT la volonté de la compagnie 9329-3199 Québec inc. d'exploiter le restaurant de l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de signer un bail de location du restaurant sis à l'intérieur de l'aréna Joannie Rochette avec la compagnie 9329-3199 Québec inc.

QUE le présent bail est consenti pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

QUE Le locataire s'engage à verser à la Ville du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 un loyer annuel de deux mille sept cent huit dollars et neuf cents (2 708,09\$) plus taxes applicables. Le loyer annuel est payable en huit (8) versements, le premier jour des mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril et mai;

QUE les heures d'ouverture dudit restaurant sont telles que stipulées au bail actuel à l'exception des heures d'opérations utilisées par le réseau scolaire. Lors de cette période, la compagnie 9329-3199 Québec inc. aura le loisir de conserver son restaurant fermé, si tel est son désir.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-115

H.26 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE / REVUE SUR GLACE

CONSIDÉRANT que le Club de Patinage Artistique de Berthierville présentera les 28 et 29 avril 2018 son spectacle annuel;

CONSIDÉRANT que dans sa lettre reçue le 19 mars 2018, le Club de Patinage Artistique de Berthierville demande à la Ville de Berthierville de réserver une publicité dans le programme souvenir afin de financer la Revue sur Glace;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2018;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

De réserver une publicité dans le programme souvenir de la Revue sur Glace du Club de Patinage Artistique de Berthierville soit ½ page – 140 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-116

**H.27 SCÈNE, ÉCLAIRAGE ET SON POUR LE SPECTACLE DU 14 JUILLET / MANDAT À
LES PRODUCTIONS FESTIVES MC**

CONSIDÉRANT le spectacle présenté par la Ville de Berthierville le 14 juillet prochain;

CONSIDÉRANT les besoins techniques pour la présentation dudit spectacle comprenant :

- Scène
- Son
- Éclairage

CONSIDÉRANT l'offre de Les Productions festives MC datée du 20 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De retenir les services de Les Productions festives MC relativement au son, éclairage technique, main-d'œuvre, transport ainsi qu'une scène Stageline SL100 au montant de 4 680 \$ plus les taxes applicables, selon l'offre de services du 20 mars 2018 et d'autoriser Alexandre Salois-Lapointe, directeur aux loisirs et agent aux communications, à signer pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat à intervenir à cet effet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-117

**H.28 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / DEMANDE DE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018**

CONSIDÉRANT la demande de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier relative à une demande de contribution financière dans le cadre du projet de *Circuit cyclable des îles de Berthier*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

ET RÉSOLU :

D'autoriser le premier des trois déboursés de 500 \$ à titre de contribution financière 2018 à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier dans le cadre du projet de *Circuit cyclable des îles de Berthier*.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-118

H.29 CONCERT AVEC LE CHŒUR DE L'ART NEUF

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite offrir à sa population un concert avec le Chœur de l'Art Neuf à l'église de la communauté Ste-Geneviève-de-Berthier;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de cette demande lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'autoriser Alexandre Salois-Lapointe, directeur aux loisirs et agent aux communications à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les contrats relatifs avec le Chœur de l'Art Neuf ainsi que la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent, communauté Ste-Geneviève-de-Berthier.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-119

**H.30 PRODUCTIONS DU LAC SAINT-PIERRE / COWBOY FEST / DEMANDE DE
COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue le 30 janvier 2018 provenant de Les Productions du Lac St-Pierre, organisme à but non lucratif, organisant un Cowboy Fest à Berthierville du 21 au 24 juin 2018;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'événement du Cowboy Fest sur le territoire de Berthierville pour une durée de quatre (4) jours respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau provincial;

CONSIDÉRANT la Politique de prêt d'équipements et de plateaux aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors des comités de travail tenus le 19 et 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 1 750 \$ à Les Productions du Lac St-Pierre, organisme à but non lucratif (OBNL), organisant l'événement du Cowboy Fest sur le territoire de Berthierville du 21 au 24 juin 2018;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

D'accorder, dans le cadre du festival Cowboy Fest, l'utilisation d'une partie du lot 4 408 295, située entre l'avenue Gabriel-Brissette et le bassin de rétention de la Ville de Berthierville, aux fins de l'installation d'un chapiteau et d'une cantine ainsi que l'utilisation pour un stationnement pour les véhicules récréatifs;

D'accorder la permission d'utiliser les égouts sanitaires sur le terrain, l'alimentation en eau pour le chapiteau et les toilettes;

D'autoriser le prêt de poubelles, bancs de rue, pancartes (défense de stationner), des cônes et des barricades et de fournir un conteneur à déchets de 40 verges aux frais de la Ville;

De louer la portion aréna du Centre Gilles-Villeneuve, au tarif journalier de 500 \$ incluant l'entretien de cet espace;

D'exiger un dépôt de cinquante pour cent du montant de la location ainsi qu'une preuve d'assurance en faveur de la Ville de Berthierville au montant de deux millions.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-120

H.31 **CALCUL DES DÉBITS PLUVIAUX SOUSTRATS À L'USINE D'ÉPURATION / MANDAT À GBI SERVICES D'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées, le nouveau débit de conception de l'usine doit être établi en tenant compte du débit maximum historique;

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement des réseaux d'égout combiné par des réseaux séparatifs (ou pseudo-séparatifs) effectués par la Ville de Berthierville permettent de soustraire des débits dans le réseau qui pourront être pris en compte par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'accepter un débit de conception plus bas que le débit maximum historique;

CONSIDÉRANT que le calcul des débits soustraits aura une influence considérable sur l'entendue des travaux permettant l'augmentation de capacité de traitement de l'usine et par le fait même, sur l'ensemble des coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro OS-GC-18162 datée du 26 mars 2018 de la firme GBI Services d'ingénierie ayant pour but d'effectuer les calculs des débits pluviaux soustraits des débits de l'usine d'épuration suite aux travaux réalisés sur le réseau depuis mai 2013 et pour ceux des années à venir, soit jusqu'en 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail du 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la firme GBI Services d'ingénierie le mandat de services professionnels pour effectuer les calculs des débits pluviaux soustraits des débits de l'usine d'épuration depuis mai 2013 tels que détaillés à leur offre de service numéro OS-GC-18162 datée du 26 mars 2018 et ce, au coût de 12 400 \$ plus les taxes applicables, totalisant 14 256,90 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2018-04-121

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville

3 avril 2018

**H.32 TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES / OCTROI DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres par voie d'invitation, autorisé par la résolution numéro 2018-03-055, relatif aux travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 heures le 29 mars 2018, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Trottoir Joliette inc.	73 010,00 \$
Cimentier Laviolette inc.	88 645,00 \$
BDL bordure et trottoir inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 29 mars 2018 émise par Gaétan Champagne, chargé de projets, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'offre de Trottoir Joliette inc. numéro 2018-005, datée du 29 mars 2018 est la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 26 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Trottoir Joliette inc. le contrat relatif aux travaux de réfection de trottoirs et bordures pour la saison 2018 au montant de 73 010,00 \$ plus les taxes applicables et ce, aux conditions stipulées au devis numéro 2018-005.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**H.33 SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 3 449 661 / AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet d'achat de l'immeuble sis au 421, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que pour bien desservir cet immeuble en terme de transport terrestre, une servitude sur le lot 3 449 661 doit être accordée en faveur des lots 3 449 659 et 3449 660;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude soumis par Me Martin Théoret;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

2018-04-122



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

3 avril 2018

ET RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte de servitude de passage sur le lot 3 449 661 en faveur des lots 3 449 569 et 3 449 660, le tout tel que décrit dans le projet d'acte déposé par Me Martin Théoret.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Aucun dépôt de documents pour la séance du 3 avril 2018

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de février 2018
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de mars 2018
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1^{er} mars 2018 au 30 mars 2018

K) AVIS DE MOTION

K.1 AVIS DE MOTION

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 1-R-05

Monsieur le conseiller Denis Darveau donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du Conseil, d'un projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Berthierville » dont l'effet est de modifier les usages et normes autorisés dans la zone 1-R-05.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS

L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-186

Projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 concernant l'abattage et la conservation des arbres

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Denis Perreault,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-186 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les dispositions réglementaires concernant l'abattage et la conservation des arbres.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-123

2018-04-124



No de résolution
ou annotation

2018-04-125

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

- L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-188**
Projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748
relatif à la révision des zones où sont autorisés les lieux de culte

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement et renoncent à sa lecture publique.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-188 relatif à la modification du règlement de
zonage numéro 748 dont l'effet est la révision des zones où sont autorisés les lieux de
culte. L'usage « culte » correspondant au groupe d'usage « 3100 » serait autorisé dans
une nouvelle zone 4-C-67 et abrogé pour les zones 1-C-13, 3-P-12 et 4-C-39.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-126

- L.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 748-193**
Projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748
concernant les clôtures, murs et haies pour les zones où une grille d'usage
prédominance industrielle

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 748-193 relatif à la modification du règlement de
zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les dispositions réglementaires
concernant les clôtures, murs et haies pour les immeubles dont l'usage est industriel.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-04-127

- L.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-5**
Règlement modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant
la tarification des activités de loisirs

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le
règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement 925-5 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements
concernant la tarification des activités de loisirs.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2018-04-128

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

**L.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-194
Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à
la modification des usages et normes de la zone 1-R-05**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-194 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les usages et normes autorisés dans la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

M) AFFAIRES NOUVELLES

2018-04-129

M.1 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BERTHIER / TOURNOI NOVICE-ATOME

CONSIDÉRANT la tenue du Tournoi Novice-Atome organisé par l'Association de hockey mineur de Berthier qui se tiendra du 6 avril au 22 avril 2018;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de hockey mineur de Berthier reçue le 27 mars 2018 relative à une demande de contribution à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT les retombées économiques importantes au niveau de la restauration, de l'hébergement, des stations-service de Berthierville et des concessionnaires de l'aréna;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Berthier loue plusieurs heures de glace pour un montant annuel appréciable;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier lors du comité de travail tenu le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Perreault,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder gratuitement quatre (4) heures de location de glace à l'Association de hockey mineur de Berthier pour la tenue du Tournoi Novice-Atome qui aura lieu du 6 avril au 22 avril 2018;

D'autoriser la vente de boissons alcoolisées à l'aréna Joannie Rochette pour la durée du tournoi. Le comité organisateur devra au préalable obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux et respecter les règles en vigueur.

D'autoriser l'Association de hockey mineur de Berthier à apposer un maximum de douze pellicules publicitaires sur les bandes de l'aréna lors du Tournoi Novice-Atome.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2018-04-130

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

**M.2 GROUPE D'ENTRAIDE EN TOUTE AMITIÉ / SOIRÉE DU 35^E ANNIVERSAIRE /
DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 27 mars 2018 provenant du Groupe d'Entraide En Toute Amitié, organisme à but non lucratif, quant à la tenue de la soirée 35^e anniversaire qui se tiendra le 25 mai 2018 à l'Hôtel de ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandite aux organismes à but non lucratif en vigueur à la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de la soirée 35^e anniversaire sur le territoire de Berthierville pour la durée d'une journée respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau local;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail du 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite au montant de 200 \$ au Groupe d'Entraide En Toute Amitié pour la tenue de la soirée 35^e anniversaire qui se tiendra le 25 mai 2018 à l'Hôtel de ville de Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

2018-04-131



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

3 avril 2018

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 37.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Lincoln Le Breton
Directeur général et greffier

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville**

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Travaux de réfection d'une portion de la rue Saint-Dominique

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-04-091

Les soumissionnaires invités sont :

- Les Entreprises EBI inc.
- Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)
- Les Excavations Michel Chartier inc.
- Généreux Construction inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES INVITÉS

Modification du drain du puits de transfert à l'usine de filtration

RÉSOLUTION NUMÉRO : 2018-04-106

Les soumissionnaires invités sont :

- Filtrum Construction inc.
- Nordmec Construction
- Norclair inc.
- Groupe Mécano inc.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
3 AVRIL 2018

BERTHIERVILLE

Demande de modification des affectations des zones 1-I-20 et 1-I-21
Plan accompagnant la résolution no 2018-04-111



